

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2022-2023

ÉCOLE : École secondaire Étienne-Brûlé
DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2023

EN DATE DU : 2022-11-25
DATE DE RÉVISION : Novembre 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Meghan Perry

Nom de la direction de l'école : Nabil El-Kerri

Membre du personnel enseignant : Kate Francis

Membre du personnel non-enseignant : Patrick Kabeya

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Kelig Puyet

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Meriem Abou-Saoud**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Maryamou Dieye

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école par les cercles proactifs afin de développer les compétences pour les relations saines.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|----------------------|--------------------------------|------------------------|------------|
|----------------------|--------------------------------|------------------------|------------|

| | | | |
|--|---|--|--------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Formation du certain membre du personnel enseignant et non enseignant sur les cercles proactifs. <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 journée de formation | Tout le personnel est formé sur les cercles proactifs. | Formatrice IIRP ou par le conseiller pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes | Janvier 2023 |
| <ul style="list-style-type: none"> Formation des enseignantes ressources sur les cercles réactifs pour la gestion de conflits. | Les enseignants ressources | La conseillère pédagogique des écoles sécuritaires et bienveillantes | Février 2023 |
| <ul style="list-style-type: none"> Formation des élèves sur les cercles réparateurs en présentant la formule du cercle, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictive. | 1 session d'enseignement explicite des cercles réactifs | Enseignants ressources | Mars 2023 |
| <ul style="list-style-type: none"> Club Queers+Allié.e.s pour donner les élèves un forum ouvert de discuter des sujets en lien avec la communauté LGBTQ2+ | Des rencontres durant l'heure du dîner | Enseignant Élève bénévoles | Mensuel |
| <ul style="list-style-type: none"> Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out et les cercles excentriques. | Au moins 1 cercle par semaine | Enseignant titulaire | Hebdomadaire |
| <ul style="list-style-type: none"> Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles de communication en salle de classe. | Au moins un cercle par mois | Enseignant titulaire | Mensuel |

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2023, augmenter le sentiment d'appartenance et assurer le bien-être des élèves

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------|
|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------|

| | | | |
|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Animation de club des annonces à l'intercom pour ensuite migrer à YouTube / Annonces LIVE | Mettre les élèves au courant des nouvelles de l'école. Travailler le sentiment d'appartenance à l'école | Animatrice culturelle & Enseignants responsables | Quotidien |
| <ul style="list-style-type: none"> Programme de coach | Sentiment d'appartenance Bien-être par le biais du programme de basketball | Coach de réussite pour les élèves noirs | Quotidien |
| <ul style="list-style-type: none"> Atelier de santé sexuelle pour les élèves de la 8^e à la 12^e année | Sensibilisation des élèves envers la santé sexuelle | Le centre francophone de Toronto | Décembre 2022 |
| <ul style="list-style-type: none"> Les journées thématiques 'ÉB s'amuse' durant lesquelles les cohortes sont divisées en groupes et participent à des activités de bien-être : les tambours, le basketball, le soccer, la danse et des jeux-questionnaires | Augmenter le sentiment d'appartenance à l'école et assurer le bien-être des élèves à travers l'activité physique | La direction d'école et intervenants internes (enseignants, animatrice culturelle, élèves du conseil) et intervenants externes (Atelier Drumin et Zumba) | Novembre 2022 Février 2023 Tout au long de l'année |
| <ul style="list-style-type: none"> Spectacle des talents | Mettre en valeur les talents artistiques des élèves en même temps travailler le sentiment d'appartenance à l'école | Enseignante de musique Animatrice culturelle Bénévoles Conseil des élèves | Décembre 2022 |
| <ul style="list-style-type: none"> Les activités parascolaires (club de devoir, programme de tutorat, Jazz band, club de danse, club de bandes-dessinées) | Aide aux élèves à atteindre la norme, fournir de l'aide technologie, travailler les talents cachés des élèves | Enseignants Élèves bénévoles | Hebdomadaire |
| <ul style="list-style-type: none"> Des activités à l'échelle de l'école telles que le dîner multiculture et la fête champêtre | Rassembler les élèves et augmenter le sentiment d'appartenance à l'école | Enseignants Direction Élèves Parents | Tout au long de l'année |

| | | | |
|--|---|-------------------------------|-------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Des activités organisées par le conseil des parents telles que la bourse des vêtements, des ventes de pâtisserie, etc. | Engagement de l'école et les élèves auprès de la communauté | Parents Conseil des élèves | Tout au long de l'année |
|--|---|-------------------------------|-------------------------|

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, chaque classe s'engagera dans des activités de prévention de l'intimidation.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|--|---|---|---------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Atelier sur les dangers en ligne pour les élèves | Sensibilisation des élèves en lien avec la cyberintimidation, l'identification et la prévention de celle-ci | La direction d'école et intervenant externe | Décembre 2022 |
| <ul style="list-style-type: none"> Outil de signalement anonyme | Signalement de façon systémique des différentes situations d'intimidation | La direction d'école et intervenant externe | Décembre 2022 |
| <p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école | <p>Tout le personnel est formé sur les incidents violents</p> <p>Rédaction du plan par la direction d'école</p> | Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école | Janvier 2023 |

| | | | |
|--|---|--|--|
| <p>en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Expliquer l'intimidation; ➤ Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; ➤ Expliquer les différentes formes d'intimidation; ➤ Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; ➤ Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; ➤ Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; | <p>Le plan est présenté aux membres du personnel et au conseil des parents</p> <p>Le plan est déposé dans le Teams de l'école</p> <p>Le plan est affiché sur le site de l'école</p> | | |
|--|---|--|--|

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2022.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|--|---|-------------------------------|-------------------|
| Participation aux <u>activités</u> de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2022. | Tous les élèves de l'école participent au moins à une activité parmi celles proposées dans le livret. | Enseignants titulaires | Novembre |

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2023, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|---|---|------------------------|------------------|
| <p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; | <p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p> | <p>Équipe-école</p> | <p>Au besoin</p> |

| | | | |
|--|--|--------------|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; - Référer l'élève vers des organismes d'aide aux jeunes | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation | Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels | Équipe-école | Au besoin |
| <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation | Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels | Équipe-école | Au besoin |

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à

n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

| Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation | Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école) |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à: <ol style="list-style-type: none"> 1. Aller voir un adulte de confiance. 2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou; ➤ Le Forms pour le signalement des incidents de l'école. • Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire : <p><u>Les membres du personnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecter le PPIMI de l'école; ➤ Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves; ➤ Recevoir les confidences des élèves; ➤ Participer au moyen de dénonciation; ➤ Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »; ➤ Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation; | <p>Code QR</p> <p>Forms de l'école</p> |

- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;

- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

• ***Réactions possibles en cas d'intimidation :***

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation (« laisse donc faire... »);
- Offrir une présence alliée « je ne suis pas d'accord » « tu peux compter sur moi » « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire - mai 2023;
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on

vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;

- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la directrice ou le directeur d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;

- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école.

